



Le Maire,

**A. TAÏBI**

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 Janvier 2018

### PROCES-VERBAL

Séance du 24 Janvier 2018

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. Philippe LE NAOUR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

Farida AOUZIA-AMMI  
Zaiha NEDJAR  
Fabienne TESSIER KERGOSIEN  
Nicole RIOU  
Françoise ABDERIDE  
Karina KELLNER  
Nadia ZEHOU  
Abdelfattah MESSOUSSI  
Najewa HAMMANI  
Lidia AMZAL  
Fatima DRIDER  
Evelyne SEEGER  
Sean NKOLO MAYE

a donné pouvoir à  
a donné pouvoir à

Favella HIMEUR  
Mathieu DEFREL  
Azzédine TAÏBI  
Jean-Claude DE SOUZA  
Nicolas STIENNE  
Olivier MATHIS  
Angèle DIONE  
Khalida MOSTEFA SBAA  
Nabila AKKOUCHE  
Najia AMZAL  
Marie-Claude GOUREAU  
Julien MUGERIN  
Madi BOINA BOINA

Étaient absents :

M. François VIGNERON  
M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

Mme Najia AMZAL (à l'affaire n°1.2), M. Jean-Claude DE SOUZA (à l'affaire 2.1), Mme Marie-Claude GOUREAU (à l'affaire n°2.1)

Secrétaire de séance : M. Abdelkarim ZEGGAR

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil municipal du 15 février sera consacré au débat d'orientation budgétaire. Il rappelle également que les Conseils suivants auront lieu les 29 mars, 24 mai, et 28 Juin 2018.

Il rend ensuite compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, qui n'ont fait l'objet d'aucune observation.

#### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que, dans l'ordre du tableau et au regard des absences et des pouvoirs, le secrétaire de séance est Abdelkarim ZEGGAR.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) )

**ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** Monsieur Abdelkarim ZEGGAR, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2017.

En introduction, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au premier Conseil municipal de l'année 2018. Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'aux Stanoises et aux Stanois. Les vœux à la population ont rassemblé près de 1 200 personnes pour les deux spectacles. La fréquentation était donc largement en hausse par rapport aux années précédentes.

Ce Conseil municipal est tourné vers la poursuite de la transformation de la ville de Stains, avec d'importants chantiers. Les travaux de réaménagement des jardins familiaux commenceront dès le printemps prochain. Cet engagement avait été pris il y a presque un an, lors de l'Assemblée générale avec les jardiniers. Une nouvelle Assemblée générale s'est tenue la veille au soir, avec près de 400 jardiniers. Elle a permis à la Fédération de présenter son projet ambitieux de transformation et de développement d'un certain nombre de jardins familiaux. Lors de cette rencontre très intéressante, plusieurs élus étaient présents. La phase actuelle est concrète. Elle permet d'amorcer ce travail qui se prolongera sur plusieurs années. Il permettra de revaloriser de manière conséquente ce patrimoine exceptionnel de culture maraîchère de potagers, à quelques pas de Paris, et à l'entrée de la métropole du Grand Paris.

A ce sujet, Monsieur le Maire et l'équipe municipale se félicitent d'avoir cherché les cofinancements indispensables auprès de la métropole du Grand Paris, pour un chantier lui aussi important. Le projet des Tartres avait déjà été retenu parmi les 50 projets phares d' « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Une nouvelle subvention sera demandée pour le réaménagement des espaces extérieurs du marché du centre. Elle permettra de boucler enfin la totalité des travaux nécessaires pour ce site. Le marché de l'Avenir n'est évidemment pas épargné - M. MATHIS reviendra sur ce point avec la désignation du délégataire qui sera votée lors de la séance. Le marché du centre commence donc à prendre forme, ce qui permettra de procéder à une très belle inauguration.

Monsieur le Maire profite de la présence des commerçants, de leur association et de leur président pour les remercier à nouveau. Ils ont travaillé avec la Municipalité et l'ensemble des services municipaux de manière très forte et constructive. Si ce projet peut voir le jour très prochainement, c'est aussi grâce à l'implication de l'association. Il fut un temps où il y avait beaucoup de rumeurs. Certains essayaient de la discréditer. Or le travail porte ses fruits. C'est ce qui ressort des discussions avec les Stanois et les Stanoises rencontrés sur les marchés. La Mairie espère donc obtenir cette nouvelle subvention. À cet égard, la détermination de l'équipe municipale est connue pour ne rien lâcher quant à l'aide de la métropole du Grand Paris qui l'accompagne sur plusieurs projets. M. MATHIS abordera le sujet de la désignation du nouveau délégataire pour les marchés de la commune. Monsieur le Maire précise que près de 900 000 € de travaux ont déjà été utilisés pour revitaliser et redynamiser le marché du centre. L'équipe municipale va travailler à présent sur les espaces extérieurs qui en ont besoin - ils sont assez dangereux - afin de les rendre plus qualitatifs et plus attractifs. Mais également pour faire en sorte que cela soit beau. Les Stanoises et les Stanois ont droit au beau. Ils ont aussi le droit d'avoir un marché de très bonne qualité.

Monsieur le Maire annonce qu'une grande réflexion sera lancée cette année. Elle portera sur le centre-ville - appelé aussi « centre-bourg » - qui a connu la restauration de sa très belle église et de la porte du château de la Motte. D'autres projets sont prévus pour faire en sorte qu'une réflexion s'engage sur la requalification urbaine du centre-ville. Des discussions importantes ont déjà eu lieu avec Plaine Commune pour intégrer cette démarche.

En 2018, près de 3 millions d'euros seront budgétés avec Plaine Commune pour lutter contre l'habitat indigne, incluant le centre-ville. Ce point a été évoqué avec les Stanoises et les Stanois. Il s'agira de la première étape de cette requalification nécessaire qui durera quelques années. L'équipe municipale a obtenu qu'une expérimentation soit menée par la mise en place du permis de diviser. Monsieur le Maire avait évoqué ce sujet depuis très longtemps avec Plaine Commune. L'expérimentation aura lieu sur le quartier de l'Avenir - ce qu'elle ne peut pas sur l'ensemble des quartiers.

2018 verra aussi la mise en place d'un groupement d'intérêt public (GIP) autour des questions de la médiation. L'équipe municipale avait pris cet engagement depuis le début du mandat. Le travail a déjà démarré avec les bailleurs. Ils doivent bien évidemment s'impliquer dans ce dispositif qui concerne le logement collectif, l'État et les entreprises, certainement intéressées. Les médiateurs interviendront le soir - voire tard le soir. Quand les Stanois appellent la Police pour avoir une patrouille mobile, la réponse fréquente est qu'il n'y a pas de voiture - les véhicules étant déjà partis sur Pierrefitte. Monsieur le Maire a eu l'occasion d'en discuter avec le commissaire. Le soutien de l'équipe municipale est déterminé. Dans cette démarche, il a été possible d'obtenir quelques policiers supplémentaires depuis 2017. Cependant, beaucoup d'entre eux manquent du fait des départs en retraite, des mutations. Cette démarche de médiation permettra en tout cas de lutter contre toutes les formes de nuisance, d'améliorer la qualité et le cadre de vie des Stanois. Il existe déjà une cartographie très précise des lieux posant vraiment problème. Un travail long et complexe avait été engagé avec la Préfecture, pour enfin aboutir à la mise en place d'un GIP. Le Conseil municipal aura l'occasion de revenir sur cette démarche. Stains était l'une des premières villes à se porter candidate pour obtenir la Police de sécurité du quotidien (PSQ). Au-delà du label, la Ville souhaite qu'il y ait derrière ce dispositif des moyens vraiment importants pour que la Police de la République puisse intervenir

dans l'ensemble des quartiers et puisse protéger les Stanois. La mobilisation de la municipalité se poursuivra pour faire en sorte que les policiers puissent être davantage sur le terrain. Ils sont malheureusement souvent pris dans les démarches administratives, ce qui handicape leur présence sur le terrain. À ce propos, un peu avant les vacances, Monsieur le Maire a reçu un courrier du ministre de l'Intérieur indiquant avoir pris connaissance de sa demande. Rien n'est gagné. La mobilisation se poursuivra pour obtenir la PSQ sur Stains. Elle opérera à la façon d'un triptyque avec la médiation, la prévention et les questions de répression pour que chacune et chacun puissent trouver un cadre de vie agréable et de qualité.

Les rapports mentionnent également une délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association « Sauvegarde ». Il s'agit du club de prévention intervenant sur la ville, et sur deux quartiers seulement : le Clos Saint-Lazare et le Moulin-Neuf. L'extension du périmètre de ce club de prévention est demandée depuis des années. Stains n'est pas la seule, beaucoup de villes la sollicitent. Et des questions budgétaires interviennent. M. MATHIS présentera le rapport d'un travail intéressant qui permettra de mettre en avant un groupe de jeunes : ils rénoveront un hall et un terrain de sport situés sur le Clos Saint-Lazare. Ce travail avait été engagé il y a trois ans sur le quartier du Moulin-Neuf avec la « Sauvegarde », les services municipaux et les différents partenaires.

2018 sera l'année d'inauguration du Pôle Emploi, déménagé au cœur du quartier du Moulin-Neuf Trois Rivières. Elle verra le renforcement des liens avec la structure de l'AFPA, extrêmement importante. L'équipe municipale a eu l'occasion de rencontrer récemment son directeur. Il s'agit, là aussi, d'un service public majeur pour la Ville. L'attachement de la municipalité pour le service public est connu. Elle veut faire en sorte qu'il puisse se maintenir et être développé sur Stains.

Enfin, et surtout, la mobilisation et l'engagement pris depuis le début du mandat seront amplifiés pour obtenir, sur la Ville, des transports dignes de ce nom. L'équipe municipale a obtenu le soutien de Plaine Commune pour apporter une étude technique, rendue et présentée il y a peu, en lien avec Île-de-France Mobilités, afin d'obtenir le tramway sur Stains, le prolongement sur le long terme de la ligne 12 puisque la RATP a donné un avis technique favorable - ce qui n'est pas rien. Les démarches de *lobbying* sont multipliées auprès des différents partenaires. Monsieur le Maire avait rencontré, avant les vacances, le maire de Garges-Lès-Gonesse. Il rencontrera très prochainement celui de Sarcelles.

Avant-hier, Monsieur le Maire et Monsieur Vigneron ont rencontré Stéphane BEAUDET, Vice-président de la Région Île-de-France en charge des transports, administrateur et Vice-président d'Île-de-France Mobilités - anciennement STIF. La rencontre a été très intéressante et riche. M. BEAUDET a été très attentif à la demande de Stains. Monsieur le Maire a précisé que la demande d'une nouvelle ligne de tramway sur Stains et du métro concernait également les quartiers nord-est de Saint-Denis et Garges-Lès-Gonesse. Elle n'est pas propre à Stains. Ils auront très prochainement l'occasion de rencontrer le ministre des Transports. Cette rencontre est programmée sous peu.

Ces quelques mots montrent que Stains s'inscrit dans un mouvement important, dans une transformation qui se poursuit même s'il reste encore beaucoup à faire. L'équipe municipale ne niera pas toutes les difficultés rencontrées. Monsieur le Maire tient à le dire, pour éviter que ses propos et ceux de l'équipe municipale soient transformés. Les difficultés sont quotidiennes. Elles sont présentes partout, et pas seulement sur Stains. Toutefois, la détermination de l'équipe municipale est forte, intacte pour continuer à accélérer et amplifier ce mouvement en 2018.

**Affaire n°2.1 - Désignation du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public pour la concession des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains**  
 Rapporteur : Olivier MATHIS

Au préalable, Olivier MATHIS rappelle qu'il y a un an, le Conseil avait délibéré sur la fin de la délégation de service public (DSP) avec la société des Nouveaux Marchés De France - dont la gestion des marchés de Stains était calamiteuse. La nouvelle est tombée dernièrement : cette

société a été liquidée juridiquement. Il avait été décidé de mettre fin à cette gestion l'année dernière. La Ville était entrée dans une phase de gestion temporaire pour un an. En date du 5 octobre, le Conseil municipal avait décidé de déléguer par voix de concession la gestion des deux marchés d'approvisionnement : le marché du centre et le marché de l'Avenir. Une consultation a été lancée. Il appartient au Conseil, pour cette séance, de se prononcer sur le choix du délégataire.

Conformément à la réglementation, le Comité technique s'est réuni et a émis un avis favorable à la gestion par affermage des marchés d'approvisionnement. La Commission consultative des services publics locaux a fait de même le 22 septembre. L'assemblée délibérante a voté, le 5 octobre, le principe de la gestion par affermage des marchés. La nouvelle délégation aura pour objet la gestion des deux marchés. Elle comprend :

- le droit exclusif pour les concessionnaires de gérer le service public à l'intérieur du périmètre défini ;
- l'obligation pour les concessionnaires d'assurer l'installation des usagers commerçants en accord avec la Commission des marchés forains définie dans le règlement du service, conformément au plan définissant les espaces affermés dans le respect de l'hygiène et de la sécurité ;
- l'obligation d'assurer la bonne gestion des déchets ;
- l'obligation d'assurer une bonne animation et le développement des marchés dans un souci de recherche de la qualité du commerce ;
- l'obligation d'effectuer toutes les opérations de facturation pour les commerçants et de garder un enregistrement de toutes les facturations ;
- l'obligation de laisser le libre accès sur les installations à tout moment aux services de la Ville ;
- l'obligation de rendre compte du déroulement de la délégation auprès de la Ville ;
- et le droit exclusif pour le concessionnaire de gérer le service public à l'intérieur du périmètre.

L'appel d'offres a donc été lancé. Cinq candidats ont répondu : la société Mandon Somarep, la société Lombard et Guérin, Géraud et Associés, EGS et le Comptoir des marchés. Après l'ouverture de la première enveloppe - en présence des représentants du Trésor public et du ministère des Finances, la DGCCRF - la candidature du Comptoir des marchés n'a pas été retenue. Celle-ci n'étant pas complète au regard des documents demandés, comme l'exige la réglementation.

Suite à l'ouverture des plis, une phase de négociation s'est déroulée avec chaque candidat, à parts égales. Elle a été chronométrée, chacun ayant droit à une heure. Cette séance du 15 décembre a duré quatre heures. À l'issue de cette négociation, les quatre entreprises ont présenté une nouvelle proposition améliorée.

Les membres du Conseil ont reçu l'intégralité du dossier technique en temps et en heure. Ils ont donc pu l'étudier. Sa conclusion reprend les points énoncés précédemment, et qui concernent la propreté, la gestion, le placement des commerçants et le développement du marché par la recherche de nouveaux commerces. Ce dernier point est très important. Le boucher du marché de l'Avenir est malheureusement parti, ce qui pose un gros problème. Deux pistes se sont avérées infructueuses. Dès demain, si le Conseil municipal parvient à choisir un nouveau délégataire, celui-ci sera contacté pour trouver dès que possible un nouveau boucher sur ce site. En outre, sont concernés la transparence dans l'exploitation rigoureuse de la facturation et le compte rendu fait à la municipalité, ainsi que la qualité des animations que chacun souhaite voir se dérouler tout au long de l'année.

Conformément aux différents critères d'analyse des offres prévus dans le règlement de consultation des priorités listées ci-dessus, l'offre présentée par la société Géraud et Associés apparaît comme étant la meilleure sur le plan qualité-prix. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cette décision.

Monsieur le Maire se félicite de cette nouvelle.

Najia AMZAL salue la clarté du rapport et de la note, ainsi que la transparence et la rigueur de la démarche. Elles permettent de choisir le meilleur prestataire de marché - un choix toujours délicat. Et cela a été bien mené. Les éléments sont très clairement présentés aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire rend également hommage au travail des services sur ce dossier, ainsi qu'à celui de l'association des commerçants. Ce travail a été collectif. L'expérience de tous, en la matière, commence à être importante.

Julien MUGERIN ne souhaite pas revenir sur les doutes déjà évoqués par l'opposition municipale, relatifs à la rupture avec les Nouveaux Marchés De France. Il ne souhaite pas non plus reprendre un certain nombre de questionnements portant sur la gestion. Le choix de l'opposition aurait été de privilégier une gestion en régie publique.

Dans la mesure où les choix sont posés, il est hors de question pour l'opposition municipale de laisser « passer le train » sans y prendre part. Elle souhaite donc soumettre plusieurs interrogations à la lecture de ce rapport.

La première concerne la participation aux animations. Une taxe est prévue pour la gestion des animations dans les deux marchés. Un budget est également envisagé pour chacun d'eux. Ces budgets sont relativement déséquilibrés. L'opposition souhaite avoir davantage d'informations - de vive voix - pour comprendre ce déséquilibre.

Le rapport présente une taxe de la surveillance du parking du marché du centre. Le futur délégataire prévoit également une surveillance du marché du centre, ce qui est une bonne nouvelle. L'opposition souhaite savoir s'il s'agit d'une nouvelle prestation. Il ne semble pas que la précédente délégation comprenait cette prestation.

Concernant la redevance à la commune, le choix s'est porté sur le délégataire prévoyant la redevance à la commune la plus faible, à savoir 69 000 € par an à la Ville. Or la pondération des critères indique 55% pour l'économie de la délégation - parmi d'autres critères. Le prix compte donc pour 55% dans le choix du prestataire. La proposition technique ne compte que pour 45%. Pourquoi avoir alors choisi cette entreprise ?

Par ailleurs, l'opposition aurait souhaité pouvoir consulter, dans leur intégralité, les propositions des trois candidats non retenus. Les dossiers étant assez lourds, s'ils ne sont pas remis à l'ensemble des représentants du Conseil municipal, ils pourraient au moins être mis à la disposition de la représentante de l'opposition au sein de la Commission d'appel d'offres.

L'opposition rejoint l'intervention de Mme AMZAL : la grille de l'analyse du marché présentée est un élément intéressant qui permet une lecture résumée et synthétique de l'analyse faite par les services. Toutefois il serait utile d'avoir l'ensemble des informations et notamment les propositions des trois candidats.

Dernier élément. L'annexe 9, titrée « Schéma des placements », est vide. L'opposition souhaiterait donc également prendre connaissance de ce schéma. Elle aimerait connaître le périmètre exact d'intervention de ce nouveau délégataire pour éviter des interrogations supplémentaires.

Olivier MATHIS répond d'abord aux doutes exprimés sur la gestion des Nouveaux Marchés De France : la société avait été liquidée. Non seulement Stains, mais la majeure partie des villes avec lesquelles ils étaient en contrat a rompu ses DSP, leur gestion étant réellement calamiteuse. L'anticipation de cette rupture est judicieuse, car cette collaboration aurait mené à une situation catastrophique.

Les tableaux des taxes d'animation présentent les mêmes montants journaliers, exceptés pour le

marché de l'Avenir où Lombard et Guérin avait indiqué « 0 ». Les autres sociétés mentionnent 1,78% ou 2,85%. Le budget animation pour le marché du centre et pour celui de l'Avenir est distinct. Cette différence s'explique par le nombre différent de commerçants qui cotisent à chacun des marchés. Il n'y a donc pas de déséquilibre. Il convient ensuite de veiller à ce que le marché de l'Avenir ait les mêmes animations que le marché du centre - ce qui est tout à fait légitime pour lui redonner un dynamisme.

Géraud et Associés proposent effectivement la surveillance du parking pour que les choses se passent mieux qu'auparavant. Ensuite, comme avec tout gestionnaire de marché, la Ville est tenue de veiller à la bonne application de ce qui a été décidé. Même si cela n'est pas toujours aisé, la surveillance du parking est assez facile. Elle s'effectuait déjà avec le précédent délégataire - y compris les Nouveaux Marchés De France. Il ne s'agissait pas d'une surveillance à proprement parler, mais de la présence d'une personne pour guider les automobilistes. Et il faut avouer que c'était un peu le bazar. La Ville compte donc sur une amélioration.

Géraud et Associés présentent la redevance la moins importante à verser à la Ville. Toutefois, dans le contrat, ils se proposent de pouvoir l'augmenter si le nombre de commerçants grandit. Ensuite, plusieurs critères comptent dans le choix d'un mandataire - notamment les critères techniques. Et selon l'équipe municipale, la société Géraud et Associés, en proposant trois placiers le samedi matin sur le marché du centre, ainsi que le mercredi, donne les garanties supplémentaires pour la bonne tenue de ce marché. La masse salariale s'en trouve donc un peu différenciée, ce qui apparait sur la redevance. Lors des négociations, l'équipe municipale a tenu absolument à ce que les différents candidats expliquent bien ce qu'ils comptaient mettre en place pour les relations avec les commerçants, avec les usagers et pour le cadrage quotidien des activités du marché. Ce qui est souvent difficile. Le placement des commerçants, le matin, n'est pas toujours une évidence. Certaines personnes viennent au jour le jour pour avoir une place. Il faut pouvoir gérer cette situation. Voilà l'explication.

L'aspect technique a donc été privilégié, comme pour d'autres marchés - notamment dans le bâtiment et dans les travaux publics. L'équipe municipale, le trésorier public et le ministère de Finances pensent qu'il n'est pas toujours pertinent de choisir systématiquement le moins-disant - ou, en l'occurrence, le plus-disant. Il est préférable de prendre le mieux-disant pour trouver un équilibre dans la gestion. Cela se vérifie au niveau des travaux publics. La Ville a connu des expériences malheureuses où le moins-disant choisi n'a pas pu réaliser les travaux ou avec des suppléments, par exemple.

L'ensemble des éléments est consultable dans les services. Il est précisé que, dans la procédure, une aide à maîtrise d'ouvrage a été également prise sur appel d'offres. Il s'agit d'un cabinet spécialisé dans le soutien à la mise en place de la DSP. Le cabinet Merlin les a accompagnés en ce sens, en travaillant l'analyse des différents dossiers.

Il s'agit toujours des mêmes emplacements, notamment pour le marché du centre et le marché de l'Avenir. L'équipe municipale souhaiterait que les autres emplacements soient occupés, ce qui n'est pas le cas actuellement pour le marché du centre où les travaux seront réalisés cet été. Les placements définitifs des extérieurs des volants seront alors déterminés pour un tracé définitif. Il existe actuellement un tracé provisoire qui ne peut pas être validé en tant que tel dans la DSP, puisque les travaux auront cours normalement cet été. Ils seront présentés par la suite.

Julien MUGERIN s'interroge du point de vue contractuel : dans la mesure où la Ville s'implique juridiquement sur une parcelle, cela ne pose-t-il pas de problème ?

Olivier MATHIS répond que la DSP précise, en première page, que le délégataire devra absolument tenir compte des travaux qui sont réalisés. Cela fait partie du contrat. Il a donc obligation de suivre les déplacements des différents commerces sur le périmètre - ce qui se fera peut-être en deux ou trois tranches pour les extérieurs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN :** APPROUVE la désignation de la société GERAUD et ASSOCIES, sise 27 boulevard de la République - 93190 LIVRY-GARGAN, en qualité de titulaire de la délégation de service public pour la concession des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX :** APPROUVE le contrat de délégation de service public pour la concession des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains, entre la commune et la société GERAUD et ASSOCIES, sise 27 boulevard de la République - 93190 LIVRY-GARGAN.

**ARTICLE TROIS :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

**ARTICLE QUATRE :** DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 2.2 :** Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2017 - demande d'aide financière au titre de la rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains et approbation de la convention de versement d'une subvention au titre du FIM  
Rapporteur : Olivier MATHIS

Sur chaque projet, l'équipe municipale part à « la pêche aux subventions ». Dans le cadre de la rénovation des espaces extérieurs des marchés, une demande de subvention a ainsi été déposée auprès de la métropole pour la réfection des extérieurs. Son montant s'élève à 308 940 € HT. La demande de subvention est à hauteur de 41,66% du montant de ces travaux, soit une somme de 128 000 €, ce qui permettra de les réaliser dans de bonnes conditions financières. Le Conseil municipal est donc sollicité pour approuver cette demande.

Monsieur le Maire confirme que l'équipe municipale a en effet l'habitude d'aller chercher des cofinancements. Beaucoup sont obtenus. Cette démarche sera renouvelée chaque fois que cela sera possible et nécessaire pour les projets de Stains.

Julien MUGERIN fait remarquer qu'aller à la recherche de subventions est un vrai métier. Le travail des équipes, des agents du service Finances et des élus doit être vraiment félicité. L'opposition souhaiterait toutefois que la manière d'évoquer les demandes de subventions aux institutions - à la métropole, en l'espèce - soit équilibrée afin d'être juste. Il s'agit toujours de la même personne, et ce n'est pas « la droite » quand tout va mal et juste « la métropole » quand tout va bien. Cette remarque vaut pour la Région de manière générale. Les attaques contre la droite sont régulières et présentes. Il ne faut donc pas oublier de dire que c'est le président Patrick OLLIER, les Républicains, qui accorde cette subvention.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN s'il attend de lui qu'il dise de Monsieur OLLIER qu'il est extraordinaire. Il s'agit en tout cas d'un président qui prend en compte les besoins des municipalités - des maires en l'occurrence, puisque la métropole est un peu leur assemblée. Il n'empêche que le combat politique existera toujours. Monsieur le Maire continuera à s'opposer aux politiques libérales et de droite extrême menées par les amis de M. MUGERIN. Cela ne lui interdira pas, lorsqu'il rencontrera Monsieur OLLIER, de le remercier pour son accompagnement.

Monsieur le Maire fait confiance à l'opposition pour le dire aux Stanois. Le débat politique fait partie de la démocratie. Monsieur le Maire a pu rencontrer M. BEAUDET qui a récemment quitté les Républicains. Leur échange sur la question des transports a été très intéressant. Ils ont pu se parler parce qu'ils sont avant tout responsables. La responsabilité est importante. Cela n'empêche pas Monsieur le Maire de dire ce qu'il pense - ce à quoi M. MUGERIN doit être habitué.

Mathieu DEFREL considère qu'aujourd'hui, l'opposition veut briller à travers une ou deux actions de subvention de la part de la Région et de la métropole. Il est heureux que des subventions soient encore attribuées aux collectivités pour servir les projets de fond qui n'ont pour but que d'accompagner les Stanoises et les Stanois. M. MUGERIN a tendance à oublier que la bataille politique n'intervient pas seulement sur l'aspect subvention, mais aussi au travers des politiques d'austérité que mènent les élus de droite aujourd'hui au pouvoir, qu'il s'agisse de la Région ou de la métropole. Il est alors du devoir des élus de rappeler aux Stanoises et aux Stanois que les subventions sont aujourd'hui refusées aux associations qui les servent au quotidien, et que les politiques de développement urbain et de logement sont durement attaquées. Pour Mathieu DEFREL, ces politiques empêchent le développement de la Ville. Comme à l'habitude, cette intervention de l'opposition n'est pas basée sur le fond, mais uniquement sur la forme.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE le projet programmé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017 tel que retracé dans le tableau ci-dessous.**  
Opération d'investissement 2017/2018

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains	308 940	370 728	128 725	41,66%
TOTAL INVESTISSEMENT	308 940	370 728	128 725	

**ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), ci-annexée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à l'exécution de la présente délibération.**

**Affaire 2.3 : Attribution d'une subvention à l'association " SAUVEGARDE 93"**  
Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier Mathis souligne qu'il s'agit d'attribuer une subvention à l'association « Sauvegarde » pour la réalisation du terrain de sport de la rue Alfred de Musset. Le projet correspond à la réalisation d'un chantier de remise en état du terrain sportif de cette rue, avec quatre jeunes de 16 ans à 21 ans, durant un mois et demi. Ils sont encadrés par « Sauvegarde 93 ». Ce projet s'accompagne d'un travail d'association et de mobilisation des riverains et des usagers du terrain, ainsi que d'actions d'animation pour sept enfants en partenariat avec l'APCIS.

Le montant de la subvention à verser à l'association est fixé à 10 102 €. Le Conseil municipal est appelé à approuver le versement de cette subvention.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Sauvegarde 93 » à 10 102 €.**

**ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.**

**Affaire n°3.1 : Convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.**  
Rapporteur : Mathieu DEFREL

Pour rappel, il s'agit de l'accompagnement de collégiens temporairement exclus. Ce dispositif est porté par la Ville et l'association APCIS. L'idée est d'accompagner les jeunes dans un parcours auprès de partenaires, dans une réflexion sur l'acte en tant que tel, sur ses conséquences et sur les bonnes conduites à mener pour ne plus se retrouver dans ce type de situation. L'équipe municipale ressent beaucoup de fierté en portant ce dispositif à Stains. Il participe au programme de réussite éducative que met à disposition la Ville. Aujourd'hui, les partenaires travaillent davantage main dans la main, sur des projets de fond. La ville et l'APCIS sont les deux coporteurs principaux. On trouve aussi la santé, les clubs de prévention, le Programme de Réussite Educative (PRE) qui y travaillent et y gravitent. C'est un bel outil, une belle vitrine de succès et de travail collaboratif autour de la réussite éducative pour la ville de Stains.

Monsieur le Maire ajoute que ce sujet a été abordé en Conseil à plusieurs reprises. Il s'agit d'un rapport récurrent qui reviendra chaque année.

Julien MUGERIN précise que l'opposition votera bien sûr en faveur de cette délibération. Ce projet est essentiel pour l'avenir des jeunes - surtout ceux dont les comportements les ont amenés à être exclus. Il s'agit bien de les accompagner, en évitant que cela soit comme du temps de la propre jeunesse de M. MUGERIN, où il n'était question que d'aller en vacances et d'être épargné par l'école. Ici, les jeunes sont soutenus. L'objectif est de faire comprendre le bien-fondé de la sanction pour que les faits ne se reproduisent pas. C'est une très belle réalisation. L'opposition municipale va la soutenir, comme elle le fait pour l'extrême majorité des projets présentés en faveur de la jeunesse. L'opposition soutient la jeunesse. Elle encourage les initiatives ayant pour but de faire que les jeunes s'en sortent, en les accompagnant dans leur scolarité et en dehors de l'école. Le tout pour adopter les meilleurs comportements qui leur permettront de réussir leur vie.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima

DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** APPROUVE la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS :** DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.1 :** Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 40 logements locatifs sociaux par Seine-Saint-Denis Habitat au 2-4 rue Nelson Mandela à Stains  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Il s'agit d'une convention de gestion du contingent avec l'Etablissement Public Territorial (EPT) sur une opération de construction, déjà largement entamée, pour la réservation de 8 logements. Les logements ont été livrés, y compris pour les locataires contingent communal. Il s'agit d'une bonne chose. Cela faisait partie des discussions et des négociations menées avec l'EPT. 8 logements sur les 40 correspondent à environ 20% de droit de réservation pour la commune.

Marie-Claude GOUREAU souhaite savoir si les 8 logements qui appartenaient à la commune ont été déjà attribués.

Monsieur le Maire répond que ces logements l'ont déjà été en grande partie. Ce rapport vient simplement confirmer la convention de gestion qui a été établie. Les commissions d'attribution logement sont totalement transparentes, selon la loi. Cela se pratique ainsi à Stains, avec les bailleurs. Il s'agit bien de propositions. Ce n'est pas la Ville qui attribue le logement. Monsieur le Maire précise ce point car bon nombre de Stanois ont l'impression que l'équipe municipale a les clés et les contrats « dans ses poches ». Les propositions sont faites auprès des bailleurs. C'est le cas sur l'opération du 2-4 rue Nelson Mandela.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN :** APPROUVE la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains relative à la réservation de 8 logements de l'opération de construction de 40 logements locatifs sociaux par Seine-Saint-Denis Habitat sis 2-4 rue Nelson Mandela à Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**Affaire n°5.1 :** Rapport d'activité 2016 du SMIREC  
Rapporteur : Francis MORIN

Le SMIREC a déjà été évoqué dans le cadre du Conseil municipal. La Ville est donc adhérente du SMIREC, syndicat mixte du réseau de chaleur, qui n'est pas de compétence communautaire car toutes les villes n'ont pas souhaité y adhérer, à l'époque. Aubervilliers rejoint maintenant le SMIREC.

Il s'agit de mettre en place un réseau de distribution de chaleur, soit à partir d'un équipement géothermique qui est notamment présent à la Courneuve, soit à partir de chaudières qui sont, maintenant, de plus en plus orientées vers l'énergie renouvelable. Ce qui a permis de faire baisser le coût.

Pour résumer, la chaleur est produite par des chaudières à bois - ou bioénergie - complétée par du gaz, mais sans aucun fuel. La chaudière de Stains était une chaudière à fuel. Elle fonctionne maintenant entièrement à énergie renouvelable, avec du bois d'Île-de-France prélevé dans un rayon de 150 km. Il est important de rappeler que dans le cas de nouveaux investissements, lorsqu'un nouvel équipement ou un nouvel immeuble s'installent sur la Ville, il suffit d'un raccordement au réseau de chaleur et d'une sous-station - et non d'un gros équipement qui nécessite de plus gros investissements. Il n'est pas seulement question d'économie de prix sur le coût de la chaleur, mais d'une économie de prix sur les investissements. Actuellement, la Ville n'est pas couverte en totalité par le réseau de chaleur. Une bonne partie et toute la zone des TARTRE sont en extension. Une rallonge a été obtenue sur le secteur du centre-ville pour la Mairie et les écoles autour. Le SMIREC a accepté de prendre en charge la plus grosse part, ce qui allège la maintenance de la Mairie.

Le réseau conduit la chaleur jusqu'aux sous-stations, dans les immeubles ou dans les équipements. Ensuite, la charge de l'entretien et de la maintenance de ces sous-stations est confiée, selon le bailleur ou selon la Mairie, par appel d'offres à des délégataires privés qui complètent la prestation. Lorsque survient un problème de chauffage - comme cela a été le cas assez souvent sur le Clos Saint-Lazare - ce ne sont pas le SMIREC et les systèmes de chaudières qui en sont responsables. La responsabilité se situe au niveau des sous-stations. Ceci étant dit, il faut donc une articulation entre les délégataires et les producteurs d'énergie. Elle améliorera la situation du Clos Saint-Lazare car une augmentation du nombre de sous-stations évitera les grosses pannes qui ont pu se produire.

Les chiffres présentés au Conseil montrent qu'actuellement, le prix de l'énergie du SMIREC est au même niveau que celui du gaz. La Ville ne fait donc pas d'économies à ce jour. Il est important de le mentionner. En revanche, sur la longue durée, les prix sont stables. La Ville est donc gagnante lorsqu'elle s'articule à un réseau de chaleur de ce type.

M. MORIN tient à saluer le SMIREC. La Courneuve possède un dispositif très ancien de géothermie, qui n'est pas approprié pour une ville comme Stains. C'est une question de forage. Il faudrait alors forer à 900 mètres - ce qui n'est pas envisageable pour la Ville. Une visite de la chaudière est proposée. Lors de la COP 21, des annonces et des affiches informaient qu'il était possible de visiter la chaudière. Cela peut être intéressant pour celles et ceux qui n'y ont pas encore été. Le bois est non traité, issu d'une gestion correcte de la forêt. Stains peut être fier de cette chaudière - auparavant, il s'agissait plutôt d'une « verrue » dans le paysage. La cheminée n'est pas polluante. Il faut s'en rappeler.

L'autre équipement important qui lui est en biomasse est sur Saint-Denis à côté des Francs-Moisins. Plus monumental, il est également intéressant à visiter, et il ne s'agit pas du même fonctionnement. Le seul inconvénient est qu'il faut apporter le bois. Cela fait une rotation de camions qui n'est pas insupportable. Ils passent par le Bois-Moussay. La remise en vigueur d'un transport ferroviaire est actuellement étudiée puisque le bois est décheté sur une plateforme à Gennevilliers. Cela n'est pas impossible, mais il faut remettre en activité le transport de marchandises qui, comme on le sait, est la priorité absolue - comme le transport des usagers de banlieue de la SNCF. M. MORIN est prêt à répondre aux questions, même s'il a encore du mal à intégrer le budget du SMIREC qui est assez complexe. Il comprend un premier niveau de distribution, de production - le « R1 » - et un second niveau - le « R2 » - beaucoup plus fluctuant.

Aujourd'hui, la Ville fonctionne avec une délégation de service public : ENGIE. À l'avenir, rien n'empêche le SMIREC - comme pour la géothermie, à La Courneuve - de prendre en régie directe l'intégralité du fonctionnement, même si le service rendu par ENGIE est très satisfaisant. La Ville est adhérente récente au SMIREC. Elle bénéficie davantage de la chaudière qui était, à l'époque, le chauffage urbain de Saint-Denis. Il s'agissait alors de fuel.

Monsieur le Maire note que M. MORIN a été très précis dans son propos. Le sujet est difficile, pas seulement technique, et comprend des orientations politiques fortes.

Francis MORIN rappelle qu'une visite peut être organisée.

Monsieur le Maire indique que plusieurs visites ont déjà eu lieu, auxquelles les élus ont été invités à participer. Ces visites se font davantage le samedi matin. Il salue les membres du Conseil municipal et leur souhaite une bonne soirée.

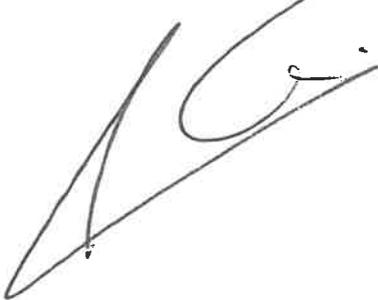
LE CONSEIL,

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE du rapport d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2016 du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique.

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance publique est levée à vingt-et-une heures et dix minutes

Le secrétaire,  
Abdelkarim ZEGGAR



Le Maire,  
Azzédine TAÏBI

